



Le St-U spécial

Mardi 16 juillet 2019

ENGAGEMENT D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL À TEMPS PARTIEL :

Il me fait plaisir de vous faire part de l'engagement de Monsieur Robert Jourdain au poste d'inspecteur à l'urbanisme et à l'environnement à titre temporaire en remplacement de Madame Claudia Lambert présentement en arrêt de travail pour un temps indéterminé. Monsieur Jourdain a occupé un poste similaire durant plusieurs années à Saint-Roch de Mékinac.

Celui-ci sera au bureau les **mercredis** et **jeudis** de chaque semaine. Si vous désirez prendre rendez-vous, veuillez communiquer au bureau municipal 418 277-2124 poste 101, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit de 8 h 30 à 13 h 30. Je vous rappelle également que tous nos formulaires de demande de permis sont disponibles sur le site de la municipalité. En remplissant à l'avance votre demande de permis, vous minimisez votre temps d'attente. Toujours dans le but de vous donner un meilleur service, nous vous suggérons de nous faire part de vos projets le plus tôt possible afin ne pas retarder l'obtention de votre permis. Certaines procédures nécessitent des délais plus longs et nous voulons vous éviter des désagréments.

Je profite de l'occasion pour remercier Monsieur Alexandre Jobin, inspecteur pour la Ville de Saint-Marc-des-Carières et la Municipalité de Saint-Léonard qui a accepté de remplacer Madame Lambert à raison d'une journée par semaine depuis le mois d'avril dernier. Son expérience et son professionnalisme ont été vraiment très appréciés des membres du conseil, du personnel et des contribuables qui l'ont rencontré. Je remercie la Ville de Saint-Marc-des-Carières d'avoir permis que son inspecteur vienne nous supporter.

Guy Germain
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
M.R.C. DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 230-1 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde tenue le 2 juillet 2019, un avis de motion relatif à un projet de règlement sur la rémunération des élus a été donné;

QUE ce projet de règlement sera soumis au conseil pour adoption lors de la séance régulière qui se tiendra le 26 août 2019, à 19h00, à la salle du conseil sise au 427C, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0;

QUE ce projet de règlement prévoit une rémunération de base annuelle de 14 780.00 \$ pour le maire et de 4 926.66 \$ pour chaque conseiller;

QU'il prévoit également une allocation de dépenses pour tous les membres du conseil municipal, soit de 7 390.00 \$ pour le maire et de 2 463.34 \$ pour chaque conseiller;

QUE ce projet de règlement prévoit que la rémunération soit indexée pour les années subséquentes selon les taux établis dans la convention collective pour les employés municipaux;

QUE ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 ;

QUE ce règlement abroge le règlement numéro 200 et 230.

DONNÉ À SAINT-UBALDE CE 14 JUILLET 2019



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 217-10 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin de revoir une modalité applicable à l'aménagement d'un quai privé* ». Ce projet de règlement a pour objet de modifier la définition de la notion de quai privé de manière à ne plus exiger qu'un tel quai soit aménagé en complément d'un usage résidentiel. Cette modification vise plus particulièrement à permettre qu'un quai privé puisse être rattaché à un terrain n'étant pas occupé par une habitation;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 août 2019 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 30;
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 14 JUILLET 2019.



Christine Genest,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'HERBE À POUX



Juin



Juillet



Août

Début des allergies au pollen

Ça s'arrache !

Québec 



Une initiative de la
bibécolse sur l'herbe à poux.

Le pollen de l'herbe à poux provoque chez les personnes allergiques le rhume des foins et, parfois, la sinusite chronique ou l'asthme.

Vous reconnaissez cette plante ?

Arrachez-la ou coupez-la deux fois par an, à la mi-juillet et à la mi-août et répétez ces actions chaque année.

Ces gestes simples contribueront à améliorer la santé de plus d'un million de Québécois allergiques au pollen de l'herbe à poux.

Juin, juillet, août: fini l'herbe à poux !

www.herbeapoux.gouv.qc.ca